

Engager un stagiaire, c'est lutter contre le chômage des jeunes

STAGE PROFESSIONNEL

D'une durée de six mois maximum, ce stage permet aux jeunes demandeurs d'emploi fraîchement diplômés de compléter pratiquement leur formation. A la fin de cette période, dans l'idéal, l'entreprise engage le stagiaire, contribuant ainsi à réduire le chômage des jeunes.

CHRISTOPHE MEDEVIELLE

Le stage professionnel est une mesure de l'assurance-chômage qui se déroule en entreprise sous la forme d'un emploi temporaire. D'une durée de six mois maximum, il permet aux jeunes demandeurs d'emploi, fraîchement diplômés, de compléter leur formation par la pratique.

Dans l'idéal, à la fin du stage, l'entreprise engage le stagiaire avec un contrat à durée indéterminée et contribue ainsi à réduire le chômage des jeunes.

Une opération «win-win-win!»

En engageant un stagiaire qui vient de terminer sa formation, l'employeur profite des dernières connaissances. Un apport précieux pour les entreprises dans lesquelles la formation continue constitue une condition sine qua non pour rester compétitives. Prendre un stagiaire amène aussi du «sang neuf» à la société. Elle prend du recul sur des habitudes instaurées parfois depuis plusieurs années. Ce regard externe re-



FORMATION COMPLÉTÉE Le stage professionnel en entreprise: une mesure concrète pour éviter aux jeunes talents de rester les bras croisés à la sortie de leur formation.

met en question les pratiques et permet de progresser. De plus, l'employeur profite d'un collaborateur très motivé, «boosté» par sa première expérience professionnelle.

Pendant le stage, l'assurance-

chômage continue de verser les indemnités journalières au stagiaire. Au terme de la mesure, elle facture à l'entreprise 25% seulement du montant des indemnités versées. Avec cette mesure, tout le monde est ga-

gnant: l'assurance-chômage baisse ses coûts, le stagiaire réalise sa première expérience professionnelle et l'entreprise bénéficie d'un collaborateur enthousiaste sans obérer sa trésorerie.

Les grandes sociétés engagent souvent plusieurs stagiaires dans le but de garder les meilleurs. Pour ces entreprises, le stage représente une opportunité intéressante pour juger les candidats «on the job». Il y

» Plusieurs mesures

Pour lutter contre la crise, le Service cantonal de l'emploi a mis en place plusieurs mesures dont celle d'inciter les entreprises et les collectivités publiques à engager des stagiaires. Le but est d'ouvrir 150 places de stages dans l'Administration cantonale vaudoise, 100 dans les communes et 250 dans l'économie privée. Du 3 septembre au 29 octobre 2009, une campagne publicitaire dans la presse quotidienne vient renforcer ces objectifs.

a aussi les start-up, dont les moyens financiers sont souvent limités dans la phase de démarrage. Le recours au stagiaire réduit fortement leurs charges salariales. Il y a, enfin, toutes les entreprises qui, faute de temps, de ressources humaines ou financières, n'arrivent pas à lancer tel ou tel projet. Dans ce cas aussi, le stagiaire représente la solution idéale.

Le Service cantonal de l'emploi invite les employeurs à engager un stagiaire pour baisser le chômage des jeunes. Pour transmettre une place de stage, il suffit de se rendre sur le site www.vd.ch/emploi et de remplir le formulaire d'annonce ou de contacter l'ORP le plus proche (liste disponible sur le site internet). ■

